

APPEL A PROJETS 2024

MOBILITE ENTRANTE JUNIOR ET SENIOR

CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

L'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM) vise à mettre en synergie et à potentialiser les forces existantes en santé publique du site d'Aix-Marseille. Ses missions de recherche et de formation sont marquées par un engagement dans deux thématiques principales : les inégalités sociales et territoriales de santé et les méthodes en sciences de la santé publique. Les trois axes d'activités prioritaires de l'ISSPAM concernent : (i) la caractérisation de la santé des populations et des sources de vulnérabilité, (ii) les interactions du système de santé avec les populations et (iii) les actions et pratiques de médiation en santé.

Au travers de ses deux thématiques et trois axes prioritaires, l'ISSPAM a pour objectifs de (i) développer des projets structurants agissant comme incubateur de projets, (ii) diffuser les connaissances avec des retombées pour la décision en santé publique, (iii) fédérer au niveau régional et national les acteurs du MSEC en santé publique dans une dynamique de recherche-action/formation et (iv) affirmer ses spécificités thématiques à un niveau nationale et international.

L'APPEL A PROJETS « MOBILITE ENTRANTE JUNIOR ET SENIOR »

Cette bourse de mobilité est destinée à soutenir l'accueil temporaire d'un chercheur ou enseignant, junior ou senior, étranger dans l'une des équipes de l'ISSPAM.

L'objectif de cet appel à projets pour l'ISSPAM est de favoriser la structuration de partenariats internationaux, de développer sa visibilité et son attractivité via : le développement de projets internationaux (e.g., AAP internationaux) ; l'intégration à des réseaux de santé publique internationaux (e.g., ASPHER) ; le renforcement de partenariats avec des acteurs internationaux académiques (e.g., départements d'universités, unités de recherche) ; la valorisation internationale des travaux menés en collaboration avec l'ISSPAM (e.g., élaboration de manifestations scientifiques internationales) ; la participation structurée de l'ISSPAM aux processus d'éclairage de la décision en santé publique à un niveau international (e.g., groupe international d'expertise).

Deux sessions sont organisées durant l'année. A titre indicatif, le montant maximum attribué par l'ISSPAM est de **2 000 €**, pour prise en charge, des frais de déplacement, d'hébergement, de repas et des frais annexes dans la limite du perdiem.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Pour être éligible, le début de la mobilité doit être sur la période adéquate (*Cf partie Calendrier*).

Candidat

Chercheur, enseignant, enseignant-chercheur, ingénieur, post-doctorant ou doctorant affilié à une institution étrangère académique ou non (université, institution privée, associative, socio-culturelle...) et salarié de cette institution pendant la durée du séjour.

Nature du projet

Collaboration scientifique ou pédagogique.

Structure d'accueil

Equipe faisant partie de l'ISSPAM.

CRITERES D'EVALUATION

Les critères d'évaluation porteront sur :

- Liens avec les thématiques et les axes prioritaires de l'ISSPAM
- Qualité scientifique ou pédagogique du projet d'accueil
- Argumentaire concernant l'intérêt du partenariat équipe ISSPAM – équipe étrangère pour les thématiques de l'ISSPAM

Une attention particulière sera portée aux candidatures d'une université partenaire d'Aix-Marseille Université (AMU) dans le cadre de CIVIS, mais l'appel à projet est ouvert à toute candidature venant d'autres universités ou institutions.

Un comité scientifique, composé des membres de Bureau et du comité de Pilotage Formation et de Recherche, avec le soutien éventuel d'experts extérieurs, évaluera et sélectionnera les projets.

CUMUL DES BOURSES

Le bénéficiaire de cette bourse d'aide à la mobilité pourra la cumuler avec une autre bourse pour le séjour demandé. La candidature à cette bourse A*MIDEX n'exclut pas de candidater à un autre programme de bourse pour compléter le soutien financier de la mobilité programmée.

CALENDRIER

Cet appel est composé de deux sessions :

- **Session 1** : La date limite de dépôt des demandes est le 14/04/2024 pour une mobilité prévue entre le 01/06/2024 et le 31/12/2024.
- **Session 2** : La date limite de dépôt des demandes est le 08/09/2024 pour une mobilité prévue entre le 01/11/2024 et le 30/06/2025.

Le dossier de candidature à cet appel à projet est à télécharger sur le site (<https://www.univ-amu.fr/fr/public/appels-projets-2024-institut-des-sciences-de-la-sante-publique-isspam>) et doit être complété et envoyé par voie électronique sur l'adresse isspam-contact@univ-amu.fr avec comme objet [ISSPAM-candidature AAP2024-mobilité entrante-NOM] ou NOM est à remplacer par votre nom.

La réponse sera communiquée au candidat par message électronique dans un délai de 1 mois. Dans le cas d'un avis favorable, ce message indiquera le montant de la subvention accordée par l'ISSPAM.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Il est obligatoire pour le bénéficiaire de ce financement et son équipe de mentionner le soutien financier du programme A*Midex dans toutes les publications et communications scientifiques en relation avec le projet financé : « *Ce travail a bénéficié d'une aide du gouvernement français au titre de France 2030, dans le cadre de l'Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille Université - A*MIDEX (AMX-20-IET-014). Il a été soutenu par une subvention de l'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille* ». // *This work received support from the French government under the France 2030 investment plan, as part of the Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille Université - A*MIDEX (AMX-20-IET-014). It was supported by a grant from the Aix-Marseille Institute of Public Health Sciences - ISSPAM* ».

Le bénéficiaire de ce financement s'engage à transmettre à l'ISSPAM, au plus tard un mois après la date de fin du projet

- Un résumé à destination du grand public (une page maximum)
- Un rapport d'activité qui résumera les travaux effectués durant cette mobilité.
- Un rapport financier devra être fourni par l'équipe d'accueil faisant partie de l'ISSPAM.

Par ailleurs, le bénéficiaire peut être invité à présenter son travail lors des événements organisés par l'ISSPAM.

ATTENTION AUX FORMALITES ADMINISTRATIVES GENERALES !

Charge au porteur du dossier retenu et à son équipe d'accueil ISSPAM de s'assurer que l'encadrement de la mobilité est en règle vis-à-vis des démarches administratives habituelles relatives à chacune des institutions concernées.

Le paiement de la bourse obtenue sera effectué sur justificatifs. Des frais liés au déplacement (transport, hébergement) pourront possiblement être pris en charge à l'avance.

Il est de la responsabilité du bénéficiaire de vérifier qu'il possède les documents et autorisations de voyage nécessaires (passeports, visas) et de vérifier si les conditions sanitaires permettent son arrivée.

Consultez votre propre structure et la page des relations internationales d'AMU pour des conseils avant le départ.